

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**  
Lieu-dit Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 24 septembre à 10h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 15 septembre 2022

**Nombre de membres** : en exercice : 118  
Présents : 65 Pouvoirs : 10  
Votants : 75 (dont 10 procurations)

**Présents** : Simon ADDERLEY ( SAINT ANGEL ) ; Thierry ALEXANDRE ( BAS ET LEZAT ) ; Michel AUBIGNAT ( SAINT REMY DE BLOT ) ; Pierre BARBARY ( PONTGIBAUD ) ; Denis BARDEL ( BLOT L'EGLISE ) ; Davy BELLARD ( NEUF EGLISE ) ; Marie-Andrée BERKES ( SAINT OURS LES ROCHES ) ; Gilles BIGAY ( EFFIAT ) ; Sébastien BLANC ( LOUBEYRAT ) ; Grégory BONNET ( MONTCEL ) ; Joël BOUGAREL ( ARS LES FAVETS ) ; Loïc BOULAIS ( SAINT QUINTIN SUR SIOULE ) ; Florent BOURLON ( POUZOL ) ; Luc CAILLOUX ( CHAPDES BEAUFORT ) ; Mathieu CAMUS ( POUZOL ) ; Marc CARRIAS ( EFFIAT ) ; Sébastien CAVARD ( NEUF EGLISE ) ; Alain CAZE ( SAINT OURS LES ROCHES ) ; Florian CHANET ( MONTPENSIER ) ; Daniel CLUZEL ( GOUTTIERES ) ; Pierre COLLANGE ( LISSEUIL ) ; Olivier COUCHARD ( MANZAT ) ; Michel DELLILE ( JOZERAND ) ; Alain DESNIER ( SAINT HILAIRE LA CROIX ) ; Alain DURIN ( ARS LES FAVETS ) ; Laetitia GARDARIN ( CHAPDES BEAUFORT ) ; Jean Pierre GELINAT VIRLET ) ; Marc GIDEL ( SAINT GERVAIS D'Auvergne ) ; Alain GIMENEZ ( AYAT SUR SIOULE ) ; Marie-Françoise HUBERT ( JOZERAND ) ; Philippe IMBAUD ( YOUN ) ; Christian JEROME ( SAINT ELOY LES MINES ) ; Guillaume JOUANADE ( TEILHEDE ) ; Bernard JOUHENDON ( VIRLET ) ; Gabriel LABAYE ( LA CROUZILLE ) ; Damien LABBE ( SAINTE CHRISTINE ) ; Pascal LABBE ( SAINT AGOULIN ) ; Julien LECLACHE ( LAPEYROUSE ) ; Jean-Claude LEDUC ( DURMIGNAT ) ; Jocelyne LELONG ( SAURET BESSERVE ) ; Jean Claude LEMOINE ( SAINT MYON ) ; Didier MANUBY ( LES ANCIZES COMPS ) ; Gilles MAS ( SAINT GENES DU RETZ ) ; Sabine MICHEL ( LAPEYROUSE ) ; Anthony MORALES ( QUEUILLE ) ; Evelyne OLIGNER ( CHAPTUZAT ) ; Roger OLLIER ( BUXIERES SOUS MONTAIGUT ) ; Etienne ONZON ( COMBRONDE ) ; Michel PAQUET ( SAINT AGOULIN ) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET ( SAINT PARDOUX ) ; Jean-François PORTE ( MONTCEL ) ; Sébastien PORTIER ( CHARBONNIERES LES VIEILLES ) ; Alexis RENARD ( SAINT PRIEST DES CHAMPS ) ; Jean Luc QUINTY ( MONTAIGUT EN COMBRAILLE ) ; Christian RAFFIER ( SAINT QUITIN SUR SIOULE ) ; Daniel RAYNAUD ( SAINT GAL SUR SIOULE ) ; Dominique RAYNAUD ( SAINT GEORGES DE MONS ) ; Bernard ROCHON ( SAINTE CHRISTINE ) ; Anne Sophie RODRIGUES ( CHAMPS ) ; Patricia ROSSIGNOL ( ESPINASSE ) ; Fabien ROUX ( MARCILLAT ) ; Cendrène SAUTHON ( BAS ET LEZAT ) ; Odile SOULIER ( SAINT GERVAIS D'Auvergne ) ; Jérôme TARAGNAT ( CHAPTUZAT ) ; Jean-Luc TIXIER ( MONTPENSIER ).

**Absents ayant donné procuration** :

Guillaume CRISPYN ( CHAMPS ) ayant donné pouvoir à Anne-Sophie RODRIGUES ( CHAMPS )  
Jean Marc SAUTERAU ( MONTAIGUT EN COMBRAILLE ) ayant donné pouvoir à Jean-Luc QUINTY ( MONTAIGUT EN COMBRAILLE )  
Amélie PEREZ ( CHATEAUNEUF LES BAINS ) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET ( MONTCEL )  
Fernand ANTUNES ( LES ANCIZES COMPS ) ayant donné pouvoir à Didier MANUBY ( LES ANCIZES COMPS )  
Cédric BOILOT ( SAINT ELOY LES MINES ) ayant donné pouvoir à Christian JEROME ( SAINT ELOY LES MINES )  
Pierre EVRAIN ( LOUBEYRAT ) ayant donné pouvoir à Sébastien BLANC ( LOUBEYRAT )  
Jean Paul POUZADOUX ( COMBRONDE ) ayant donné pouvoir à Etienne ONZON ( COMBRONDE )  
Laurent JAHARD ( SAINT GENES DU RETZ ) ayant donné pouvoir à Gilles MAS ( SAINT GENES DU RETZ )  
Michaël BARE ( CHARBONNIERES LES VIEILLES ) ayant donné pouvoir à Sébastien PORTIER ( CHARBONNIERES LES VIEILLES )  
Julien PERRIN ( SAINT GEORGES DE MONS ) ayant donné pouvoir à Dominique RAYNAUD ( SAINT GEORGES DE MONS )

Monsieur Alexis RENARD a été élu secrétaire de séance.

**Objet : GRATIFICATIONS POUR LES MEDAILLES DU TRAVAIL**

L'accord anticipé de transition signé en janvier 2020 avec la SEMERAP et les Organisations syndicales représentatives, prévoit concernant les gratifications accordées à l'occasion de l'attribution de médailles du travail, que les agents et salariés du Syndicat de Sioule et Morge se verront appliquer le régime mis en place par le Comité National d'Action Sociale (CNAS), le cas échéant avec un complément, pour aboutir au montant global prévu par l'article 7 de l'accord d'entreprise SEMERAP signé le 9 mai 2017.

Le Président propose au Comité Syndical de reprendre ces principes concernant les gratifications accordées à l'occasion de l'attribution de médailles du travail, à savoir :

*Tout agent ou salarié justifiant d'au moins un an d'activité en CDI au sein du Syndicat reçoit, à l'occasion de l'attribution de la Médaille du travail ou de la Médaille d'honneur régionale, départementale ou communale, une gratification unique d'un montant global (aide du CNAS + complément apporté par le Syndicat) égal à :*

*Médaille Argent (20 ans) : 1336 €.*

*Médaille Vermeil (30 ans) ou Or (35 ans) : 668 €.*

*Il est précisé que la gratification Vermeil ou Or n'est versée qu'une seule fois pour les deux médailles.*

*Médaille Grand Or (40 ans) : 668 €.*

*Le versement de la gratification sera effectué sur présentation de la photocopie du diplôme ou de la photocopie de l'arrêté d'attribution de la médaille décernée par la préfecture.*

*Ces propositions ont reçu un avis favorable du CSE lors de sa réunion du 15 septembre 2022.*

*Elles ont également reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge lors de leur réunion du 15 septembre 2022.*

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les principes décrits ci-dessus pour l'attribution des gratifications concernant les médailles du travail.

Fait et délibéré à Saint Pardoux,  
le 24 septembre 2022

Le Président,  
Luc CAILLOUX

